

Par courrier et télécopieur : 450 584-2523

Québec, le 23 novembre 2006

Monsieur Guy Avoine
Groupe Conseil UDA inc.
426, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec) J0H 2G0

**Objet : Projet du gazoduc Doublement Saint-Sébastien par TransCanada
PipeLines Limited**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 20 novembre dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes.

- Selon l'étude d'impact (PR5.1, p. 3) Trans-Canada devait demander une autorisation au Ministère des Transports du Québec afin de pouvoir traverser la future autoroute 35. Quel est le résultat de ces démarches?
- Concernant la sécurité du pipeline, est-ce que l'augmentation de sa profondeur d'enfouissement permettrait d'améliorer la sécurité des environs? Cette préoccupation a-t-elle été modélisée? Une analyse coûts-bénéfices associée à l'augmentation de l'enfouissement du pipeline de Saint-Sébastien a-t-elle été produite?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu que la deuxième partie de l'audience débutera le 13 décembre à Saint-Sébastien.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission